

# COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 31 mai 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

**Date convocation** : 23 mai 2023

**Secrétaire de séance** : Fabienne Agnoux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230531-DEL\_2023\_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

**PRESENTS** : Mesdames Jeanne-Marie AMOREIRA, Brigitte LAURENSOU, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jean BOINET.

**ABSENTS EXCUSES** : Sandrine LETOQUIN, Stéphanie MAGNE, Jacques GUILLAUMIE-BILLET, Laurent GOURDOUX.

**PROCURATION(S)** : Sandrine LETOQUIN donne procuration à Gérard BRETTE  
Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU

### Délibération n° 2023-35

#### Annule et remplace la délibération n° 2023-28

Intégration du budget du lotissement de La Taulie au budget principal

Monsieur le maire explique qu'en 2012 par délibération du 12 avril le conseil municipal a constitué un budget annexe au budget principal pour l'opération « création du lotissement de La Taulie » avec 8 lots.

A ce jour 6 lots ont été vendus, il propose d'intégrer ces lots au budget principal en tant que biens privés, il sera toujours possible de les vendre ultérieurement.

Le budget annexe remboursera l'avance budgétaire à hauteur de 157 323.76€, le prix des terrains intégrés sera de 72 254.08€, le solde en trésorerie sera de 12 092.30€.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide :

- Le remboursement de l'avance budgétaire à hauteur de 157 323.76€
- L'intégration des deux terrains au budget principal pour un prix de 72 254.08€
- De clôturer le budget annexe du lotissement et donne pouvoir à monsieur le maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.
- La dissolution du budget annexe lotissement LaTaulie interviendra au 1<sup>er</sup> octobre 2023

**Membres : 15**

**Présents : 11**

**Représenté(s) : 2**

**Nombre de votants : 13**

**Exprimés : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le Maire, Gérard BRETTE**

**La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX**

